# Les chiroptères

### Caractéristiques générales

Les chauves-souris sont les seuls mammifères capables de voler. Évoluant de nuit, elles sont dotées d'un système très perfectionné (l'écholocation) pour se diriger et repérer leurs proies. Elles émettent ainsi des ultrasons par la bouche (famille des Vespertilionidés) ou par les narines (famille des Rhinolophidés).

De tailles différentes (envergure variant de 20 à 40 cm, pour un poids oscillant entre 5 et 40 grammes), les espèces de chauves-souris consomment un large éventail d'insectes.

Un seul Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*) consomme de l'ordre de 60.000 moustiques en l'espace de huit mois.

La vie des espèces européennes comporte une phase active (de mars à octobre) et une phase léthargique (de novembre à février). La sortie de l'hiver annonce le retour des chauves-souris sur leurs territoires de chasse. Aux alentours du mois de juin, les femelles vont se regrouper en essaims dans un gîte afin de mettre bas et ne donnent généralement naissance qu'à un seul petit par an. Le jeune, apte à voler au bout de quatre semaines, atteindra l'âge adulte vers 2 ou 3 ans. En septembre - octobre, débute la période des accouplements. Les femelles fécondées vont alors stocker les spermatozoïdes et déclencheront l'ovulation au printemps suivant, six mois après l'accouplement (fécondation différée). Les premières gelées voient les chauves-souris se retrancher dans un gîte, où elles passeront l'hiver en léthargie. Tout réveil brutal nécessite une énorme consommation d'énergie qui peut mettre en danger la survie de la chauve-souris.

#### Etat des connaissances sur le site

On compte actuellement 41 espèces de Chiroptères en Europe, soit le tiers des espèces de Mammifères terrestres, dont 33 en France, 22 en Bretagne et 21 en Normandie. **Sur les 21 espèces observées en Normandie, 15 fréquentent le site Natura 2000** notamment le Bois d'Ardennes et ses alentours (Tableau 5). Cela représente les 2/3 du total de ces espèces (richesse spécifique) connu en Normandie.

Tableau 9 : Réglementation et statut des chauves-souris présentes ou potentielles dans le site Natura 2000.

Nom vernaculaire	Nom scientifique		Réglementation			Statut		
		National	BERNE II	BONN	HFF =	HFF IV	LRF	LRM
[Grand Rhinolophe]	Rhinolophus ferrumequinum	I	II	II	II	IV	V	LR:cd
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	I	II	II	II	IV	V	VU
Grand Murin	Myotis myotis	I	II	II	II	IV	V	LR:nt
Murin de Daubenton	Myotis daubentoni	I	II	II		IV	S	
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	I	II	II		IV	S	
Murin d'alcathoe	Myotis alcathoe	I	II	II		IV		
[Murin à oreilles échancrées]	Myotis emarginatus	I	II	II	II	IV	V	VU
Murin de Natterer	Myotis nattereri	I	II	II		IV	S	
Murin de Bechstein	Myotis bechsteini	I	II	II	II	IV	V	VU
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	I	II	II		IV	S	
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	I	II	II		IV	S	
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	I	II	II		IV	S	
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	I	II	II		IV	S	
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	I	II	II	II	IV	V	VU
Oreillard gris	Plecotus austriacus	I	II	II		IV	S	
Oreillard roux	Plecotus auritus	I	II	II		IV	S	

National = Réglementation nationale française (arrêté modifié du 17/04/1981 fixant la liste des mammifères protégés, BERNE II = Annexe II de la Convention de Berne, BONN II = Annexe II de la Convention de Bonn, HFF II et IV= Annexes II et IV de la directive de l'Union Européenne "Habitats, Faune, Flore", LRF = Liste Rouge des espèces menacées de France, LRM = Liste Rouge Mondiale des espèces menacées, [] = espèce potentielle. (Source GMN, 2005)

Les chiroptères n'ont pas fait l'objet d'inventaire ou d'étude systématique sur l'ensemble du territoire couvert par les communes du site Natura 2000 de la baie du Mont-Saint-Michel. Cependant, les chauves-souris fréquentant le Bois d'Ardennes et ses alentours ont été très étudiées, ce qui explique le nombre important d'espèces identifiées en dépit des difficultés d'observation liées à leur biologie. Plusieurs colonies de reproduction sont connues sur les communes de Saint-Aubin-de-Terregate (Murin de Daubenton, Pipistrelle commune), de Saint-Laurent-de-Terregate (Petit Rhinolophe, Grand Murin, Pipistrelle de Kuhl), de Saint-Senier-de-Beuvron (Petit Le petit Rhinolophe Rhinolophe, Pipistrelle commune), de Poilley (Petit Rhinolophe),



© GMN

ainsi que des gîtes temporaires abritant un ou plusieurs individus de différentes espèces (Petit et Grand Rhinolophe, Murin de Daubenton, Grand Murin notamment). Aucun site d'hibernation n'est connu à proximité du Bois. La Normandie est la limite nord-ouest de répartition du Petit Rhinolophe, de la Barbastelle, du Grand Murin.

Par ailleurs, le bilan du suivi des colonies de mise-bas de chauves-souris en 2007 confirme le rôle majeur de l'arrière pays de la baie du Mont-Saint-Michel en Ille-et-Vilaine pour deux espèces : le Petit Rhinolophe et le Grand Murin. En effet, les suivis font état de 290-310 Petits Rhinolophes adultes dans 4 communes périphériques au site d'intérêt communautaire (Epiniac, Baguer-Morvan, Bazougela-Pérouse et Tremblay), soit ¼ des effectifs dénombrés en 2007 en Bretagne et 40% des effectifs d'Ille-et-Vilaine et de 270 Grands Murins adultes sur la commune de Tremblay, soit 1/3 des effectifs dénombrés en Bretagne et 50% des effectifs d'Ille-et-Vilaine (source : Bretagne Vivante-SEPNB).

#### Priorités de conservation

Les effectifs de chauves-souris chutent de façon alarmante à travers toute l'Europe. Ce constat s'explique par le développement de l'agriculture intensive et de ses conséquences environnementales : destruction des zones humides, suppression des haies qui servaient de routes de vol mais aussi de terrains de chasse aux chauves-souris, généralisation de zones cultivées pauvres en invertébrés comme le maïs, utilisation massive de pesticides détruisant directement ou indirectement les insectes, nourriture exclusive des chauves-souris. De même, le nombre de gîtes potentiels pour accueillir les chauves-souris s'est considérablement réduit : ruines démolies, vieux bâtiments modifiés, sites souterrains fermés pour des raisons de sécurité, ou encore fermeture des combles d'église pour lutter contre la présence d'oiseaux indésirables (pigeons ou choucas) (source : GMB).

Toutes les chauves-souris sont donc protégées en France. Les 16 espèces présentes ou potentielles sur le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel figurent à la directive « Habitats-Faune-Flore ». Toutes le sont au titre de l'annexe IV et 6 sont inscrites au titre de l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ». La totalité de ces espèces constituent de réels enjeux de conservation puisqu'elles figurent sur la liste rouge des espèces menacées en Europe ou en France (Tableaux 9 et 10). A titre d'exemple, les naturalistes estiment que, depuis les années 1950, les effectifs français de Grands Rhinolophes ont diminué de 90 %.

Les 6 espèces de l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » font l'objet, dans l'annexe scientifique, d'une analyse détaillée de leur statut et des recommandations de gestion dans le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel ainsi que d'une représentation cartographique de leur répartition.

Tableau 10 : Priorité de conservation des chauves-souris fréquentant le site Natura 2000.

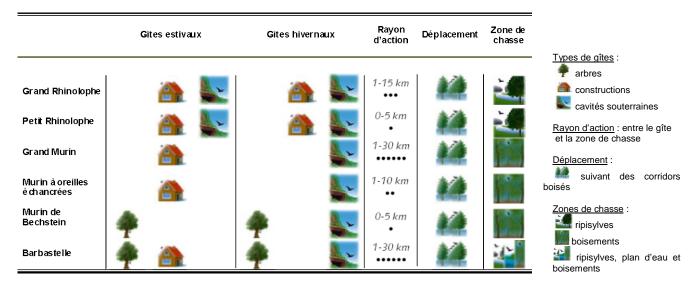
Nom vernaculaire	Statut	Vulnérabilité	Présence	Туре	Menaces	
Grand Rhinolophe	RR	V	Probable		H, P, D, C?	
Petit Rhinolophe	R	V	++	Ch / Hiv	H, P, D	
Grand Murin	R	V	++	Ch	H, P, D	
Murin à oreilles échancrées	RR	V	+	Hiv		
Murin de Bechstein	RR	V	+++	Re / Ch	Н	
Barbastelle d'Europe	RR	V	++	Re / Ch	H, P	

Statut en Normandie : C = Commune, R = Rare à peu commune, RR = Rare, RRR = Très rare ; Vulnérabilité en Basse Normandie : N = Nulle, F = Faible, V = Vulnérable, D = En danger ; Présence : + = faible, ++ = importante, +++ = remarquable ; Type : Ch = zone de chasse, Re = gîte de reproduction ; Hiv = site d'hivernage, Menaces réelles ou potentielles : H = destruction des habitats, P = Pollutions, D = Dérangements, C = Compétition interspécifique. (source : GMN, 2005)

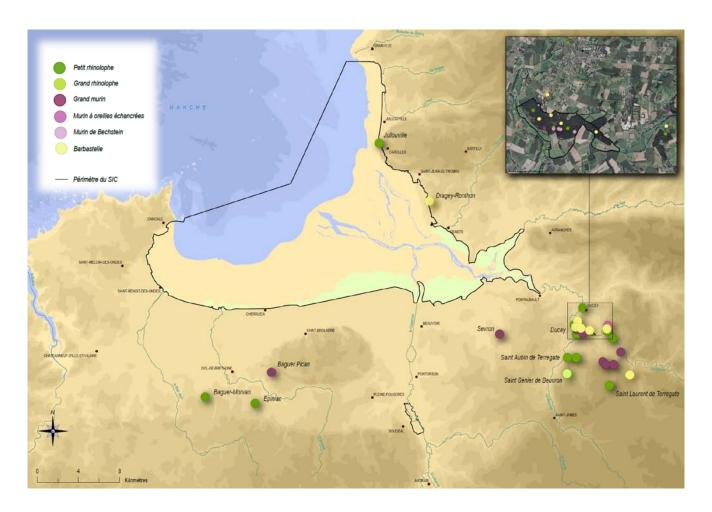
### Les espèces patrimoniales et leurs habitats

En l'état des connaissances, parmi les 6 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (Tableau 9), le Grand Murin, le Murin de Bechstein, le Petit Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe sont présents dans le bois d'Ardennes. Le petit Rhinolophe est également noté à Carolles et la Barbastelle sur le marais de la Claire-Douve. Celles-ci utilisent les sites en question comme terrain de chasse. Le Murin de Bechstein et la Barbastelle se reproduisent sur le Bois d'Ardennes. Le Grand Rhinolophe n'a pas été observé sur le site Natura 2000, cependant il pourrait vraisemblablement fréquenter le bois d'Ardennes et sa périphérie. Il en est de même pour le Murin à oreilles échancrées, bien qu'observé uniquement dans un blockhaus des falaises de Carolles, le bois d'Ardennes l'accueil néanmoins très vraisemblablement. Enfin, il est intéressant de noter que les territoires des chiroptères dépassent assez largement le périmètre Natura 2000 (Tableau 11).

Tableau 11 : Représentation schématique des habitats des chauves-souris, nécessitant la création d'une zone spéciale de conservation, présents sur le site Natura 2000 de la baie du Mont-Saint-Michel.



## Présence dans le site Natura 2000



# Lien avec les fiches Espèces Natura 2000 :

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive l	Code Natura 2000		
Chauves souris			
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	1303	
[Grand Rhinolophe]	Rhinolophus ferrumequinum	1304	
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	1308	
Vespertillion à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	1321	
Murin de Bechstein	Myotis bechsteini	1323	
Grand Murin	Myotis myotis	1324	